



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME CINQUIEME PHASE OPERATIONNELLE (OP5)

1. LISTE DES SIGLES

ABN	: Agence pour le Bassin du Fleuve Niger
ACDI	: Agence de Coopération et de Développement International
AEDD	: Agence pour le l'Environnement et le Développement Durable
ANCR	: Auto Evaluation des Besoins de Renforcement des Capacités Nationales
BAD	: Banque Africaine de Développement
BID	: Banque Islamique pour le Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
CAFO	: Coordination des ONG Féminines
CAT	: Conventions Accords et Traités
CCA-ONG	: Conseil de Concertation et d'Appui aux ONG
CCD	: Convention cadre de lutte contre la désertification
CEDEAO	: Communauté Economique et Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CILSS	: Comité Inter- Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CN	: Coordinateur National
CNP	: Comité National de Pilotage
CPMT	: Central Programme Management Team
CSCR	: Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DB	: Diversité biologique
DED	: Service Allemand de Développement
DNACPN	: Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle de la Pollution et des Nuisances
DNSI	: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRS/CES	: Défense –Restauration des Sols / Conservations des Eaux et du Sol
ENI	: Ecole Nationale des Ingénieurs
FAO	: Organisation Mondiale pour l'Agriculture
FED	: Fonds Européen de développement
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
GDT	: Gestion Durable des Terres
GES	: Gaz à effet de Serre
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en eau
GIZ	: Coopération Technique Allemande
ICRAF	: International Center of Agro forestry
ICRISAT	: International Crop Research Institute On the Semi-Arid Tropics
IC- I	: Rural /Institut de Formation et de Recherche Appliquée
IPE	: Initiative Pauvreté Environnement
ISFRA	: Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
KFW	: Coopération Allemande
LCV	: Laboratoire Central Vétérinaire
LNS	: Laboratoire National de Santé
NPFE	: Exercice National de Formulation du Portefeuille de Projets

OCLALAV	: Organisation sous régionale de lutte anti- acridienne et anti- aviaire
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OMD	: Objectifs du Millénaire de Développement
OMVS	: Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Sénégal
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OP5	: Cinquième Phase Opérationnelle
PADELIA	: Programme de développement de la législation environnementale et des institutions en Afrique
PAN	: Programme d'Action National
PAR	: Programme d'Action Régional
PAL	: Programme d'Action Local
PAS	: Plan d'Action Stratégique
PCB	: Polychlorebenzyle
PDESC	: Programme de Développement Economique Social et Culturel
PENRAF	: Promotion des Energies Nouvelles et Renouvelables pour l'Avancement des Femmes
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIRT	: Programme Inventaire des Ressources Terrestres
PIRL	: Programme Inventaire des Ressources Ligneuses
PMF	: Programme de Micro financement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNLCD	: Plan National de Lutte Contre la désertification
PNAE-CID	: Plan National d'action Environnemental –Convention Internationale sur la désertification
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	: Programme Opérationnel
POP	: Polluants Organiques Persistants
PRODEC	: Programme Décennal de développement de l'Education
PRODESS	: Programme Décennal de développement Sanitaire et Social
PCVBGE	: Projet de Conservation de la Biodiversité et des Eléphants du Gourma
PRECARICA	: Projet de Renforcement des Capacités des Structures Etatiques et des Collectivités Décentralisées pour Atténuer les Risques liés aux Catastrophes
RNA	: Régénération Naturelle Assistée
ROSELT	: Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme
SECO/ONG	: Secrétariat Exécutif des Collectifs d'Organisations Non Gouvernementales
SNPA/DB	: Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SNPV	: Service National de Protection des végétaux
SNU	: Système des Nations Unies
STP/CIGQE	: Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales
S-E	: Suivi et évaluation
SDDR	: Schéma Directeur du Développement Rural
SNLP	: Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté
SRI	: Système de Riziculture Irrigué
UCGP	: Unité de Coordination et de Gestion du Projet
UICN	: Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour la Science, la Culture et l'Education

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS : Bureau des Services d'Appui aux Projets
UNSO : United Nations Sahel Organization
WI : Wetlands International

STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME POUR LA GESTION DES FONDS (OP5)

Pays : MALI
Ressources à investir : CORE / US\$ 1200000
STAR/ US\$ 800000
TRAC/ US\$ 500000
GOVERNEMENT/ US\$ 300000

1. HISTORIQUE DU PROGRAMME AU MALI

1.1. Temps de dédicacions et apports au Programme pour la contribution aux résultats Globaux

Le Programme de Micro financements (PMF/FEM) a été lancé par le Programme des Nations Unies pour de Développement (PNUD) à la mi 1992 comme initiative pilote du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour contribuer dans une large mesure au programme de travail du FEM en focalisant spécialement les actions communautaires, qui visent les aspects locaux de l'enjeu environnemental global. Le Programme est basé sur la mobilisation des communautés dans la préservation de la diversité biologique, dans l'atténuation des effets néfastes du réchauffement planétaire dans la protection des eaux internationales, la lutte contre la dégradation des terres et les Polluants Organiques Persistants (POPs) par des solutions appropriées locales.

Le Programme a démarré au Mali en 1993 avec la mise en place de la phase pilote. De la phase pilote à ce jour: 286 projets ont été financés pour un montant total de 7 400 000 USD repartis comme suit :

Tableau No1 Répartition des projets par domaines durant les différentes phases du programme au Mali

Domaines/ Phases	Nbre	Biodiversité (%)	Changements Climatiques (%)	Eaux Inter. (%)	Dégradation des Terres (%)	Polluants Organiques Persistants (%)	Multi thème (%)
Pilote.	19	66	4	17			13
OP1	23	69	9	9			13
OP2 -OP3	210	44 ,10	24,10	18,20	13	13,60	
OP4	34	18	6	3	26	15	12

Le programme a atteint d'importants résultats au Mali à savoir :

- ✓ Développer les compétences nationales des ONGs et des groupes de base (à travers l'appui/conseil et la formation), afin de mieux les orienter et de renforcer leur capacité d'action à faire face aux problèmes environnementaux ;
- ✓ Impliquer tous les partenaires et acteurs dans un processus de dialogue permanent autour des questions environnementales au Mali ;
- ✓ Fournir un mécanisme de démonstration et de diffusion des solutions communautaires aux problèmes environnementaux mondiaux ;
- ✓ Apporter des appuis institutionnels conséquents aux ONG partenaires, notamment le SECO – ONG dans un souci d'assurer la durabilité du programme ;
- ✓ Aider les ONG et OCB à contribuer à la protection de l'environnement à travers des projets qui ont touché toutes les régions du pays ;
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales que le Mali a signé et ratifié ;
- ✓ Développer un partenariat efficace en faveur de l'environnement entre le PMF/FEM et divers acteurs, notamment : les projets du Système des Nations Unies au Mali, les ONG nationales et internationales, des institutions de recherche et de formation, des services techniques étatiques etc.

L'équipe de Coordination a consacré le maximum de son temps à l'atteinte des résultats ci-dessus mentionnés.

1.2. Considérations de base clés pour la stratégie du PMF/FEM : existence de sources de cofinancement (y compris du gouvernement, de sources bilatérales et d'autres).

Les efforts seront concentrés sur le renforcement de partenariat avec les projets du PNUD et du Système des Nations Unies (PRECARICA, PCVBGE, IPE, etc.) pour renforcer les synergies et mobiliser les cofinancements.

Le développement du réseautage va continuer avec une participation active du PMF/FEM au réseau Climat Mali et au réseau Energie entre autres. La plus grande implication des services techniques de l'Etat est une stratégie permettant la participation de l'Etat dans la mise en œuvre des projets communautaires. Cette synergie permettra ainsi au PMF/FEM de mobiliser dans la mesure du possible des ressources du gouvernement pour la durabilité les activités à base communautaire.

Aussi, le PMF/FEM travaillera pour la mise en place d'une seconde phase du Programme Initiative Communautaire pour l'Eau et l'Assainissement (CWI) et explorera de nouvelles pistes telles que le Programme Adaptation Communautaire aux Changement Climatiques (CBA).
En annexe la liste des partenaires potentiels.

2. NICHES DU PMF/ FEM PRIORITES DU PAYS PAR RAPPORT AUX PRIORITES DU FEM-5

2.1 Liste des conventions signées et ratifiées

Tableau 1. Liste des conventions signées et ratifiées

Conventions de Rio /Cadre de planification national	Date de ratification
Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB)	Décret N°94-222 –P-RM du 24 juin 1994
Stratégie Nationale et le Plan d'action en matière de diversité biologique (SNPA-DB)	Adoption par le Gouvernement en Conseil de Ministres le 10 mai 2001
Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Signature : 22/09/1992 Ratification : 28/12/1994 Décret N°94-447-P-RM du 28 décembre 1994
Communications nationales sur les changements climatiques (1er, 2 ^{ème} et 3ème)	La première Communication Nationale a été faite en 2000 et la seconde en 2011 en cours d'adoption
Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)	Le Mali a élaboré et déposé son PANA en 2007 lors de la Conférence des Parties à Bali
Mesures d'Atténuation Appropriées au Niveau National (NAMA)	La constitution de l'équipe d'experts pour l'élaboration du NAMA est en cours
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)	Décret N°95-166-P-RM du 14 avril 1995
Programmes Action National (PAN) LCD	Le Mali a élaboré une Politique Nationale de Protection de l'Environnement adoptée en 1998 assortie de 9 programmes nationaux de lutte contre la désertification,
Convention de Stockholm (SC)	Décret N°03-201-P-RM du 21 Mai 2003
Plan de mise en œuvre SC national (PIN)	Le Mali a élaboré plan de mise en œuvre de la convention
Date de la planification nationale des Conventions de Rio	Le Mali a une Politique Nationale de Protection de l'Environnement adoptée en 1998, il dispose également de 9 programmes nationaux de lutte contre la désertification, le Plan d'Action National Adaptation (PANA) qui date de juillet 2007 et le Programme National de mise en œuvre des OMDs de 2015
Cadre Stratégique de Réduction de la pauvreté de la Pauvreté	Le Mali dispose de deux générations de CSLP : le premier pour la période 2002- 2007, et le second (CSCR) pour la période 2007-2011. Le troisième en cours d'élaboration concernera la période 2012-2017.
Auto Evaluation des Besoins de Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des conventions de Rio(ANCR)	Décembre 2006

Exercice national de formulation du portefeuille de projets à soumettre au FEM-5 (NPFE)	AVRIL 2011
Programmes d'Action Stratégique (PAS) pour les plans d'eau internationaux partagés	Le Mali dispose d'une Politique Nationale d'Assainissement élaborée en janvier 2009, d'un Plan National de gestion intégrée des ressources en eaux élaboré en décembre 2007 et d'un code de l'eau adopté par la loi N°02 -006 du 31 janvier 2002. Politique nationale de l'eau Le PAS du Fleuve Niger a été adopté le 22 novembre 2010 à Abuja par le 29 ^e Conseil des Ministres par la Résolution N°14. Le PAS du fleuve Sénégal

2. 2 Priorités nationales – Priorités Stratégiques du FEM-5 – Utilisation des ressources par le PMF/FEM.

Décrire comment le programme PMF FEM va utiliser les ressources OP5 pour soutenir la mise en œuvre des priorités nationales en relation avec les priorités stratégiques de FEM-5.

Comment les projets communautaires de la société civile et des OCB seront facilités et coordonnés pour aider les pays à atteindre ses priorités et réaliser les objectifs des conventions mondiales ?

La diffusion élargie des directives au sein du groupe cible facilitant l'accès à l'information aux partenaires de la société civile, des ONG et des OCB notamment.

La mise en place d'un comité d'orientation scientifique pour encadrer et conseiller les ONG/OCB sur les activités en cohérence avec les priorités stratégiques de l'OP5. Ce comité sera composé des points focaux de différentes conventions et de personnes ressources notamment du secteur privé. Il se réunira au moins une fois par an. Il peut être sollicité à tout moment par le CNP pour des conseils sur la pertinence des projets et la cohérence avec les priorités stratégiques.

Les subventions pour appuyer les ONG/OCB à concevoir les projets, surtout ceux qui concernent les populations autochtones les plus défavorisées.

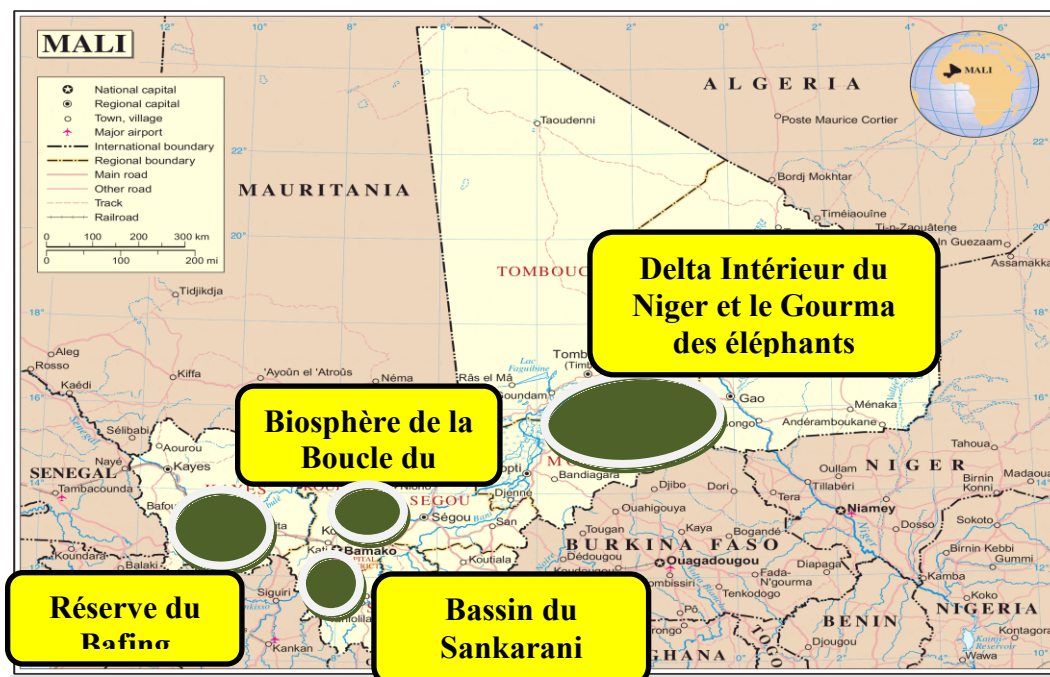
Les capacités des acteurs seront renforcées par la prise en compte de cette activité dans le budget des projets individuels qui en synergie avec d'autres projets PMF FEM dans les zones de concentrations géographiques organiseront des ateliers ciblés.

La dynamisation du site WEB et le forum d'échange SIGIDA LAKANA vont favoriser la conscientisation du groupe cible par rapport aux priorités stratégique OP5.

Les activités du PMF FEM pour cette phase OP5 seront centrées sur la mise en place d'un mécanisme de:

- Mobilisation de ressources financières ;
- Financement rapide des projets des populations les plus défavorisées ;
- Appui conseil aux partenaires pour la sauvegarde de l'environnement en créant des liens entre différents acteurs (Société civile, chercheurs, secteurs privés, secteurs des finances).

2.3 Carte Localisation des zones de concentration géographique du PMF/FEM au Mali



La concentration de 80% des projets dans des zones “éco-stratégiques” pour l’atteinte d’impacts plus importants.

Pour avoir des impacts, des zones stratégiques ont été choisies en fonction des critères bien précis qui sont consignés dans le document de stratégie nationale élaborée en 2007 et validée en 2011. A ces zones, il a été ajouté le Gourma des éléphants. Il s’agit de la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, de la Réserve du Bafing, du Bassin du Sankarani, du Delta Intérieur du Niger et du Gourma des éléphants (site Ramsar).

2.4 Niche du PMF FEM pour la mise en œuvre des priorités nationales

Tableau 2. Consistance avec les priorités nationales

PRIORITES STRATEGIQUES DU FEM	PRIORITES DU PAYS	NICHES DU PMF FEM
Objectif 1 : Améliorer la durabilité des aires protégées et des Aires de conservations des communautés par des actions à base communautaire.	1. Renforcer la capacité des acteurs dans la gestion communautaire des aires protégées et des aires de conservation (cf. stratégie aires protégées).	Sensibilisation / organisation des communautés dans les zones de concentration (Biosphère de la Boucle du Baoulé, Delta Intérieur du Niger et le Gourma des éléphants Réserve du Bafing, Bassin du Sankarani)

Objectif 2 : Intégrer la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité dans les productions sectorielles des écosystèmes terrestres à travers des initiatives et actions communautaires de base.	Créer les conditions et les incitations permettant aux collectivités territoriales de réaliser une conservation efficace de la diversité biologique	Sensibilisation / organisation des communautés dans les écosystèmes naturels
Objectif 3 : Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de gaz à effets de serre au niveau communautaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion de la recherche pour le développement, la vulgarisation et le transfert de technologies appropriées 2. Renforcement des capacités en matière de changements climatiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités, identification des thèmes de recherches / transfert de technologie 2. Diffusion des résultats de recherche
Objectif 4 : Promouvoir et appuyer l'efficacité énergétique avec faible émission de gaz à effets de serre dans le domaine du transport au niveau communautaire	Promotion des actions d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre	Promouvoir des actions d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre
Objectif 5 : Soutenir la conservation et l'amélioration de la séquestration de carbone à travers une gestion durable de l'utilisation des terres et des changements d'utilisation des terres (agricoles, pastorales et forestières) face aux changements climatiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion des actions d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre (foresterie et changement d'utilisation des terres) 2. Promotion des actions d'adaptation aux changements climatiques 3. Mise en place d'une gouvernance anticipative et organisée des changements climatiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration des changements climatiques dans la planification locale 2. Sensibilisation sur l'utilisation et les changements d'utilisation des terres 3. Mise en œuvre des campagnes de reboisement
Objectif 6 : Maintenir et améliorer la fourniture des services des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux en vue de soutenir les moyens de subsistance des communautés locales	Renforcer les outils de conservation de la diversité biologique	Capacité de partage d'expérience entre acteurs.
Objectif 7 : Réduire les pressions dans l'utilisation compétitive des terres au niveau communautaire	Inverser durablement les tendances de la dégradation des terres avec l'implication de l'ensemble des acteurs.	Sensibilisation / renforcement des capacités dans l'utilisation au niveau communautaire des bonnes pratiques de gestion durable des terres.
Objectif 8 : Soutenir la gestion des plans d'eau transfrontaliers par des initiatives communautaires de base	Renforcer les capacités des communautés à la base en vue de la protection durable des plans d'eau transfrontaliers	Partenariat avec ABN et OMVS
Objectif 9 : Promouvoir et soutenir l'élimination progressive des POPs et des produits chimiques de préoccupation mondiale, à travers des actions communautaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer des capacités des communautés à la base ; 2. Réduire la production non intentionnelle des POPs comme dioxines et furanes ; 3. Gérer en toute sécurité et d'une manière écologique rationnelle, les déchets contenant des 	Ciblage des communautés dans la prise en compte des préoccupations mondiales

	polluants organiques persistants	
Objectif 10 : Améliorer et renforcer les capacités des OCB/ONG pour engager des consultations, utiliser la gestion des connaissances pour faciliter les échanges d'informations, l'application des directives des conventions et le suivi/évaluation des impacts environnementaux et leurs tendances.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un mécanisme d'échange d'information afin de communiquer régulièrement, aux secrétariats des CAT, les avancées réalisées 2. Diffuser les informations sur les connaissances, le savoir-faire, et les technologies locales et traditionnelles par la mise en place d'un système de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'environnement. 	<p>Collecte et échange de données et informations pour faciliter l'application des directives des CAT et le suivi/évaluation des impacts environnementaux et leurs tendances.</p> <p>Capitalisation des connaissances traditionnelles pour l'application des directives des CAT</p>

3. RENFORCEMENT DE CAPACITE, REDUCTION DE LA PAUVRETE, APPROCHE GENRE

3.1 Renforcement de capacité

Il sera développé une approche de synergie entre différents projets opérant dans la même zone stratégique. Cela permettra d'unir les efforts afin de prendre en charge les activités de renforcement des capacités. L'équipe de la coordination veillera à inscrire dans le budget la prise en charge du renforcement de la société civile. Sous la supervision du CNP, les ONG en synergie organiseront des sessions de formation selon un programme accepté et validé par tous. Le programme de formation concernera les bénéficiaires directement et aussi les membres de la société civile et d'ONG/OCB intervenant dans la zone.

Le renforcement de capacité comme thème transversal sera très déterminant pour le financement des projets. La stratégie élaborée à cet effet est un critère d'éligibilité importante.

3.2 Réduction de la pauvreté

La prise en compte du cofinancement est une question cruciale pour la réduction de la pauvreté. La Coordination veillera à ce que chaque projet y accorde une importance particulière. Cette approche dépendra de la catégorie d'activité. Il est inacceptable de financer des projets de démonstration sans tenir compte du développement des moyens d'existence quand on sait que les populations dégradent parce qu'elles sont pauvres. Afin de sortir de ce cercle vicieux, l'approche veillera à la prise en compte du développement des moyens d'existence et cela par divers mécanismes, dont :

1. Appuyer les bénéficiaires à développer des plans d'affaire et solliciter le concours des systèmes de microcrédit existants dans les zones éco stratégiques (il est prévu une étude diagnostique pour déterminer les potentialités existantes en termes d'opportunité de financement des plans d'affaire). Pour ce faire, un catalogue de produits divers

potentiellement aptes à conquérir le marché est en cours d'élaboration. Les ONG/OCB seront orientées à développer le Marketing autour des ces produits en sollicitant l'appui d'autres partenaires s'intéressant au développement de marché.

2. Les ONG/OCB seront encouragés à développer le partenariat avec les communes et inscrire leurs activités dans le Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC). Les autorités communales sont très intéressées aux questions de développement de marchés qui est leur principale source de revenus à travers les taxes sur les transactions. Les ONG/OCB seront conseillées de saisir cette opportunité de gagnant-gagnant en sollicitant l'appui des communes.
3. Le financement des activités de réduction de la pauvreté à partir de la contribution du gouvernement qui mettra à la disposition du Programme Mali 300 000 USD\$, le PNUD 500 000 USD. Ce fonds sera mobilisé à travers l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD sur acceptation du Comité de Pilotage pour appuyer des projets très pertinents où les chances de cofinancement n'existeraient pas. Ce fonds sera renforcé par la recherche de 200,000 USD auprès d'autres partenaires.

3.3 Approche genre

Le programme travaillera étroitement avec l'ONU Femme qui est membre du nouveau CNP mis en place dans le cadre de l'OP-5. Ce partenariat permettra de développer des stratégies pour améliorer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des projets.

Il est envisagé aussi de développer des modules de formation en genre pour renforcer la capacité des ONG/OCB, des bénéficiaires et les membres du CNP. Le programme réalisera au moins une session de formation par an en ciblant non seulement les bénéficiaires mais aussi les promoteurs de projets et les communautés à la base.

3.4 Implication des Communautés défavorisées autochtones

Les communautés défavorisées sont généralement dans les zones très éloignées et assez difficilement accessibles. La meilleure façon de les atteindre est d'être proactif en allant vers eux tenant en compte l'aspect de cout/efficience. De cette analyse, il est proposé aux ONG/OCB d'accorder une attention particulière aux projets qui visent les communautés défavorisées.

Il peut être envisagé aussi dans certains cas où il existe des potentialités d'atteindre les objectifs globaux, de cibler ces communautés en les aidants à développer des projets. A cet effet, une démarche proactive sera conduite sous le contrôle du CNP qui donnera mandat et mobilisera les moyens nécessaires pour appuyer ces communautés à bénéficier du financement. Pour des coûts de cette approche, il devient impératif de considérer les facteurs suivants :

- La pertinence des activités en rapport avec les priorités de l'OP5 qui doit être bien établie et confirmé par le CNP et éventuellement par le comité consultatif ;
- La situation particulière des communautés en termes d'engagement et de prise de conscience par rapport à leur condition de vie.

Le PMF/FEM se veut « la plus courte distance entre une idée et l'action ». Il s'est avéré que le processus de sélection de proposition des projets devrait alors être simplifié pour permettre aux groupements, associations villageoises, coopératives etc. (avec ou sans récépissé) d'accéder facilement aux financements du FEM pour des activités contribuant à la protection de l'environnement mondial. Pour rendre le programme plus accessible directement aux populations les plus démunies et ayant peu de capacités dans le montage de projets, les démarches suivantes seront prises par le programme au Mali :

- Simplifier le processus de postulation : Le processus de formulation d'un « document d'avant-projet » (« document concept » ou « idée de projet ») pour décrire le problème dans la zone et la solution proposée sur 2 ou 3 pages a été adopté à partir de décembre 2005 permettant aux OCB d'accéder plus facilement aux financements. De plus, des requêtes à partir des photos, vidéos et témoignages sur cassette audio seront aussi acceptées ;
- Mobiliser le fonds d'élaboration de projet : À partir des documents « concept de projet » le CNP décidera des idées de projets à élaborer et pourra octroyer des fonds d'élaboration de projet aux organisations communautaires et ONG. Ces organisations pourront alors les utiliser pour employer une équipe de consultants (ou bureaux d'études) afin de faire l'élaboration participative du projet, des études d'impact environnementales, des études de la situation de départ, des études de faisabilité et des études de marché. Ces démarches sont actuellement négligées souvent ;
- Établir davantage des liens avec les institutions décentralisées (élus et mairies). Le PMF/FEM est bien connu des ONG du Mali, mais moins des Collectivités Locales et des Services Techniques déconcentrés. Ces derniers seront ciblés avec des informations sur le PMF/FEM afin qu'elles puissent aussi servir comme relais d'informations auprès des organisations communautaires. Ainsi elles pourront appuyer les OCB dans la détermination des activités à mener, apporter du cofinancement et de l'appui technique. Ce sont les mairies qui sont en effet responsables du développement et de la protection de l'environnement au niveau des communes ;
- Responsabiliser les mairies et leaders villageois pour le suivi et la gestion financière du projet (garantie de bonne utilisation des fonds par les bénéficiaires) ;
- Établir des liens avec les structures et institutions financières locales (caisses d'épargne, banque, perception/régisseur, etc.) pour appuyer les OCB et les groupements ;
- Exercer plus de flexibilité dans les types d'activités que le PMF/FEM finance : Au Mali la plupart des projets ont été des projets de « renforcement de conscience environnementale » et de « renforcement de capacités dans la gestion environnementale (conventions, etc.) qui ont des avantages surtout perceptibles dans le long terme. Par contre, les populations pauvres des communautés rurales veulent surtout mener des activités qui auront des effets immédiats sur la réduction de pauvreté, plutôt que des impacts lointains sur l'environnement. Le PMF/FEM – Mali réalisera toutes les activités que le programme peut financer pour avoir un impact sur l'environnement mondial, y compris la « création des moyens d'existence alternatifs » pour ainsi répondre directement aux préoccupations des communautés ;
- Exercer plus de flexibilité pour les projets des organisations communautaires : Les propositions de projets originaires des associations villageoises n'ont parfois pas le même niveau de conception que celles des ONG. Dans ces propositions, les stratégies de durabilité et de vulgarisation des acquis sont moins élaborées, le budget moins détaillé, etc. La

coordination et le CNP accorderont une attention particulière aux OCB dans l'étude des propositions de projet en leur permettant la mobilisation des fonds d'appui pour les aider à élaborer des projets qui répondent aux normes requises ;

- Financer les associations locales directement dans une deuxième phase de projet plutôt que l'ONG initiatrice : Les deuxièmes phases (ou phases de consolidation de projets) seront à priori exécutées par les associations locales directement, plutôt que l'ONG initiatrice, pour renforcer les capacités locales et permettre aux projets d'appartenir vraiment à la communauté.

4. RESULTATS, INDICATEURS ET ACTIVITES DU PMF

TABLEAU 3. CADRE DES RESULTATS

Objective 1 : Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation locales à travers des actions communautaires de base.			
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 1.1 de la Biodiversité : Amélioration actions et pratique communautaires et réduire les impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et aires de conservation des communautés	1. Nombre d'hectares d'aires préservées par la communauté et les autochtones ; 2. Nombre d'hectares d'aires protégées ;	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Renforcement des capacités des communautés riveraines des aires protégées et des aires de conservation ; 2. Création et renforcement des structures de gestion communautaire des ressources biologiques ; 3. Appuyer la mise en place et l'animation des réseaux nationaux et communautaires d'intervenants en gestion des aires protégées et des aires de conservation ;
Résultat 1.2 de la Biodiversité : création des Avantages produits à partir de la conservation de la biodiversité dans et autour des aires protégées et aires de conservation des communautés	1. Valeur totale des produits de la biodiversité / services éco systémiques en dollars américains) ;	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	4. Conception et mise en œuvre conjointes d'activités communautaires de promotion et de conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources partagées à travers la création d'aires protégées transfrontalières
Résultat 1.3 de la Biodiversité : reconnaissance et intégration accrue d'indigène des aires protégées et aires de conservation des communautés dans le système national d'aires protégées.		Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	
Résultat 1.4 de la Biodiversité : Renforcement de la compréhension et la	1. Nombre d'hectares d'écosystèmes importants avec le	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation,	

conscience au niveau communautaire sur l'importance et la valeur de la biodiversité	statut de conservation améliorée ;	études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	
Objectif 2 : Intégrer la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité dans les productions sectorielles des écosystèmes terrestres à travers des initiatives et actions communautaires de base.			
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 2.1 de la Biodiversité : Amélioration de l'utilisation durable communautaire de la biodiversité dans la production paysagiste (landscape) à travers les initiatives communautaires, le cadre et le mécanisme du marché en tenant compte des standards environnementaux qui intègrent la dimension biodiversité.	1. Valeur totale des produits de la biodiversité / services éco systémiques en dollars américains) ;	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Mise en place du Comité National de Pilotage et les Groupes Thématiques dans les domaines focaux du GEF qui participent activement au niveau national aux activités du FEM 2. Renforcement de la conscience de la valeur de la diversité biologique
Résultat 2.2 de la Biodiversité : Renforcement de la compréhension et la conscience au niveau communautaire sur l'usage durable de la biodiversité	1. Nombre d'hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée ;	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	3. Développement de nouvelles collaborations entre le Gouvernement et les populations pour la gestion des ressources de la diversité biologique 4. Promotion des produits de la biodiversité permettant d'améliorer les moyens d'existence des communautés. 5. Diffusion des textes législatifs et réglementaires relatifs à la conservation des écosystèmes naturels

Objectif 3 : Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de Gaz à Effets de Serre au niveau communautaire			
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 3.1 des changements climatiques : Démonstration des technologies à faible émission de Gaz à effet de serre (GES) au niveau de la communauté	1. Nombre de projets de démonstration de technologies à faible émission de GES mis en œuvre	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Renforcement les capacités des communautés pour améliorer leur résilience face aux effets des changements climatiques 2. Diffusion des bonnes pratiques en matière d'adaptation/d'atténuation aux changements climatiques
Résultat 3.2 des changements climatiques : Emissions Gaz à Affets de Serre évitées.	1. Quantités de CO ₂ évitées en mettant en œuvre les technologies à bas carbone, les mesures d'énergie renouvelable		1. Information, sensibilisation, communication en matière de changements climatiques 2. Promotion des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique), l'énergie éolienne, l'hydraulique ou les bio gaz
Objectif 4 : Promouvoir et appuyer l'efficacité énergétique avec faible émission de GES dans le domaine du transport au niveau communautaire.			
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 4.1 des changements climatiques : Démonstration des transports à faible émission de Gaz à effet de serre (GES) au niveau de la communauté.	1. Quantités de CO ₂ évitées	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Promotion de la production et l'utilisation du biocarburant dans le système de transport au niveau communautaire
Résultat 4.2 des changements climatiques : Accroissement des investissements au niveau communautaire pour la promotion de l'efficacité énergétique et à faible émission de Gaz à effet de serre (GES) dans le système de transport.	1. Nombre de projets communautaire de technologies à faible émissions de GES déployés 2. Valeur totale des services énergétiques, la technologie et de transports fournis (équivalent en dollars américains)		

Objectif 5 : Soutenir la conservation et l'amélioration de la séquestration de carbone à travers une gestion durable de l'utilisation et des changements d'utilisation des terres (agricoles, pastorales et forestières) face aux changements climatiques

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 5.1 des changements climatiques : Utilisation durable des terres, changement d'usage de la terre, gestion des forêts et pratiques de correction du climat sont adoptés au niveau de la communauté.	1. Nombre d'hectares de terres de meilleure utilisation et des bonnes pratiques contre les changements climatiques 2. Quantités de CO ₂ évitées grâce à l'utilisation des terres et de pratiques améliorées contre les changements climatiques	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Promotion de l'utilisation des informations climatiques 2. Appui à l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les PDESC (réduction des risques de catastrophes)
Résultat 5.2 des changements climatiques : Restauration et amélioration de réserves du carbone dans les forêts et les terres nues y compris <u>peatland</u>	1. Nombre d'hectares de terres appliquant la gestion durable des forêts 2. Nombre d'hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	3. Vulgarisation des techniques culturelles de fourrage et leurs conservations 4. Vulgarisation des espèces animales et végétales les mieux adaptés aux conditions climatiques 5. Restauration des terres dégradées par des actions de reboisement
Résultat 5.3 des changements climatiques : Emissions GES évitées	1. Quantités de CO ₂ évitées grâce à l'utilisation des terres et de pratiques améliorées contre les changements climatiques	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	

Objectif 6 : Maintenir et améliorer la fourniture des services des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux en vue de soutenir les moyens de subsistance des communautés locales

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 6.1 de la dégradation des terres : amélioration des actions et pratiques communautaires afin de réduire des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des	1. Nombre d'hectares de terres appliquant la gestion durable des forêts, les pratiques de gestion durable agricoles et de l'eau 2. Nombre d'hectares de terres dégradées restaurées et	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques de gestion des ressources de la diversité biologique 2. Appui à la conservation des écosystèmes et des habitats naturels 3. Appui la réintroduction

écosystèmes.	réhabilitées 3. Nombre de collectivités expérimentant des pratiques durables gestion forestière et des terres.		et la conservation des espèces végétales et animales en voies de d'extinction
Résultat 6.2 de la dégradation des terres : Des modèles de gestion durable à base communautaire des forêts développés, et testés, et réduction des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes.	1. Nombre d'hectares de terres de meilleure utilisation et de bonnes pratiques contre les changements climatiques	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Renforcement de capacité des communautés 2. Capitalisation des bonnes pratiques et la diffusion au sein du groupe cible
Objectif 7 : Réduire les pressions dans l'utilisation compétitive des terres au niveau communautaire			
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 7.1 de la dégradation des terres : Amélioration des actions et pratiques communautaires pour la réduction des impacts négatifs dans l'usage des terres agro-sylvo-pastorales.	1. Nombre d'hectares de terres appliquant la gestion durable des forêts, les pratiques de gestion durable agricoles et de l'eau	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Plaidoyer pour l'amplification des bonnes pratiques de GDT 2. Renforcement des capacités techniques (RNA, SRI, DRS, CES, reboisement, gestion des feux de brousse, l'ensemencement des pâturages, gestion des pêcheries, etc.) des communautés à la base en vue de l'intégration de la GDT dans le processus de planification du développement local (PDESC).

Objectif 8 : Soutenir la gestion des plans d'eau transfrontaliers par des initiatives communautaires de base

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 8.1 des Eaux Internationales : Action et pratique communautaires efficaces et résilience climatique appuyant les PAS démontrées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'hectares de rivière / lac bassins d'appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ; 2. Nombre d'hectares des zones de pêche gérée durablement ; 3. Quantité de pollution d'origine tellurique évitée (Tonnes) 	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Campagnes de communication pour un changement de comportement ; 2. Appuyer la mise en place des comités inter villageois ou redynamiser s'il existe dans un contexte de gestion intégrée et décentralisée des ressources en eau d'eau transfrontaliers ; 3. Appuyer la mise en place des organes consultatifs et de coordination des différents acteurs de l'eau pour une gestion durable et coordonnée des plans d'eau transfrontalier ; 4. Reboisement des zones dégradées des berges et versants des plans d'eau pour freiner l'érosion et l'envasement dans le cadre d'actions alternatives génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes ; 5. lutte contre les plantes aquatiques nuisibles ; 6. Diffusion de meilleures pratiques de gestion durable des plans d'eau transfrontaliers.
Résultat 8.2 des Eaux Internationales : Partenariat Synergétique établi entre les parties prenantes du SGP et les institutions de gestion des eaux transfrontalières et les structures appuyant la mise en œuvre des activités prioritaire des PAS.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'hectares de rivière / lac bassins d'appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ; 	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	Plaidoyer auprès des communautés à la base et de l'Etat pour la gestion durable des plans d'eau transfrontaliers ;

Objectif 9 : Promouvoir et soutenir l'élimination progressive des POPs et des produits chimiques de préoccupation mondiale à travers des actions communautaires

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 9.1 des POPs Amélioration des initiatives et action communautaires afin de prévenir, réduire et abandonner progressivement les POPs, les produits chimiques dangereux et autres polluants, gérer des emplacements contaminés dans une approche écologiquement saine, et atténuer la contamination de l'environnement	<ol style="list-style-type: none"> Quantités de déchets solides de la combustion empêchées par l'utilisation des alternatives Quantités de pesticides obsolètes éliminées de façon appropriée Quantités de produits chimiques nocifs non utilisés, non libérées 	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi : évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	<ol style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des communautés en vue de réduire l'utilisation des POPs ; Promouvoir la gestion écologique des déchets contenant les POPs ; Plaidoyer auprès de l'Etat pour le respect des engagements de la convention de Stockholm ; Recherche des POPs dans les produits alimentaires

Objectif 10 : Améliorer et renforcer les capacités des OCB/ONG pour engager des consultations, utiliser la gestion des connaissances pour faciliter les échanges d'informations, l'application des directives des conventions et le suivi/ évaluation des impacts environnementaux et leurs tendances.

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
Résultat 10.1 de la Coordination PMF/FEM : Participation active du Comité National de Pilotage et les Groupes Thématiques dans les domaines focaux du GEF au niveau national	<ol style="list-style-type: none"> Nombre d'ONG / OCB formées Populations autochtones directement pris en charge Nombre de projets de femmes directement pris en charge Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place 	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	<ol style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des membres du Comité National de Pilotage et des Groupes Thématiques dans les domaines focaux du GEF qui participent activement au niveau national aux activités du FEM
Résultat 10.2 de la Coordination PMF/FEM : Amélioration du flux d'information sur les bonnes pratiques les leçons apprises et l'application de ces pratiques entre les parties prenantes SGP au niveau du Pays.	<ol style="list-style-type: none"> Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées 	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	Résultat 10.3. de la Coordination PMF/FEM : Renforcement de la conscience et l'éducation au niveau communautaire sur les questions de l'environnement global
			<ol style="list-style-type: none"> Nombre de politiques locales ou régionales influencées

Résultat 10.3. de la Coordination PMF/FEM : Renforcement de la conscience et l'éducation au niveau communautaire sur les questions de l'environnement global	2. Nombre de politiques locales ou régionales influencées	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Mener des actions de plaidoyer / lobbying sur les questions environnementales au Mali
Résultat 10.4. de la Coordination PMF/FEM : Capacité de ONG/OCB renforcée pour appuyer la mise en œuvre des conventions globales	1. Nombre de mécanismes de consultation mis en place pour les conventions de Rio	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Renforcer les capacités des OCB/ONG par la formation aux méthodes de collecte et de traitement des données
Résultat 10.5. de la Coordination PMF/FEM : Application accrue du suivi environnementale à base communautaire	1. Nombre de systèmes communautaires de suivi environnemental	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Renforcer les capacités de gestion et de diffusion des connaissances pour améliorer le suivi-évaluation
Résultat 10.6. de la Coordination PMF/FEM : Évaluation des résultats des projets et programmes du SGP	1. Nombre d'ONG / OCB formé 2. Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place	Base de données du SGP, Rapport des Projets, rapport de suivi: évaluation, études des cas, données à partir des approches novatrices des bénéficiaires	1. Renforcement des capacités des OCB et ONG à l'application des méthodologies pertinentes d'évaluation.

5. PLAN DE SUIVI/ÉVALUATION

La stratégie de suivi évaluation du programme au Mali est basée sur la stratégie globale et les principes de la gestion axée sur les résultats, qui font partie intégrante du présent document de stratégie nationale. Le dispositif national de suivi et d'évaluation des projets a fait ses preuves, mais il devient de plus en plus insuffisant et nécessite une amélioration pour tenir compte de l'évolution du programme, mais aussi des nombreuses leçons apprises au cours des phases antérieures. En effet, il a été constaté : (i) une faible capacité des ONG/OCB dans l'évaluation de l'impact et le suivi des indicateurs ; (ii) un besoin de renforcer le suivi participatif des activités de projet ; (iii) un besoin de partager davantage les enseignements tirés ; (iv) une faible capitalisation et publication des résultats et acquis par les ONG/OCB. Le suivi sera renforcé à plusieurs niveaux.

Tableau 4. Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base ¹	Bénéficiaires, Coordonnateur National, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i>)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts²</i>)	Coordonnateur National, CNP	Avant l'approbation du projet, comme cela se doit
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, comme il se doit
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National et CNP	A la fin du projet, comme il se doit
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données global des projets SGP	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

Pour améliorer le suivi les démarches suivantes doivent aussi être prises par la coordination :

- ✓ Exploiter toutes les possibilités d'appui au suivi et à l'évaluation des projets PMF/FEM sur le terrain, en vue de réduire les coûts d'intervention (partenariat avec les structures sur le terrain);
- ✓ Coopérer avec les programmes «Genre» pour le développement d'outils de suivi et d'évaluation genre des activités du Programme ;
- ✓ Procéder à un renforcement des capacités des ONG et OCB partenaires en suivi – évaluation ;

¹ Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc.), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

² Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

- ✓ Procéder aux études de la situation de départ ;
- ✓ Impliquer les services techniques et les collectivités dans le suivi et l'évaluation des projets ;
- ✓ Renforcer les capacités de l'Equipe PMF/FEM, du CNP et des ONG partenaires en matière de capitalisation des acquis et d'évaluation des impacts ;
- ✓ Mettre à jour la base de données et le site Internet ;
- ✓ Déterminer des indicateurs et des méthodes de collecte standards pour les impacts du programme que les ONG pourront adopter.

5.1 Décrire comment les parties prenantes locales participent à la définition des objectifs et résultats du projet, comment ils vont participer au suivi des projets : méthode et la périodicité, documentation des progrès.

Suivi-évaluation par les ONG/OCB :

- Les ONG/OCB sont responsabilisés pour le suivi-évaluation des projets de façon participative et continue ;
- Les activités de suivi-évaluation budgétisées dans les projets devront être précisées ;
- Les ONG/OCB sont tenues d'avoir des outils et plans de suivi, des indicateurs et des méthodes de collecte de données appropriés ;
- Les ONG/OCB seront tenues de faire l'étude complète de la situation de départ de chaque projet ;
- Les ONG/OCB sont tenues de déposer au moins deux rapports techniques axés sur les résultats par an et un rapport financier avant chaque décaissement ;
- La vulgarisation des acquis et des enseignements tirés sont de la responsabilité des l'ONG/OCB.
- Les ONG/OCB (en particulier les ONG/OCB ayant bénéficié de plusieurs formations ou financements) sont tenues de démontrer et de vulgariser leurs impacts selon des indicateurs standards ;
- Les ONG/OCB sont tenues de mettre à la disposition du PMF/FEM des documentations, documentaires, posters, photos, vidéo, articles, etc. pour leur vulgarisation et intégration dans des publications du programme. Au moins une fois durant le cycle du projet.

Suivi-évaluation par les institutions locales :

- Les communes et services déconcentrés sont les premiers responsables du développement durable au niveau local. Elles sont responsables du suivi des activités des ONG dans leur juridiction.
- Leur contribution au suivi n'est pas habituellement prise en charge par le programme.
- La responsabilité des institutions locales dans le suivi doit être prise en compte dans le document du projet et sera toujours clarifiée dès l'identification ou le démarrage du projet.

Suivi par le CNP et la Coordination :

- La vérification des rapports techniques et financiers des ONG/OCB incombe à la coordination qui est appuyée par le CNP à travers des missions sur le terrain. Les suivis sont effectués avant tout décaissement suite à la réception de rapport narratif et financier dans la

- mesure où le budget est disponible.
- La coordination met à la disposition des ONG/OCB les rapports de suivi-évaluation des missions du CNP.

Suivi par l’AEDD, le CNP et la Coordination

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet 075650/MLI10 l’AEDD, le CNP et la Coordination renforceront le dispositif du suivi/évaluation. A cet effet l’appui nécessaire sera apporté au PMF/FEM pour la prise en charge de cette activité en fonction de la disponibilité budgétaire.

5.2 Stratégie de capitalisation des résultats au niveau du portefeuille de projets

Tableau 5. Plan de S&E au niveau du Programme

Au niveau du Programme FEM pays		
S&E Activités	Parties Responsables	Périodicité
Examen Stratégie du Pays	CNP, CN UCGP	Début OP5
Revue stratégique du Portefeuille du pays	CNP, CN	Une fois durant OP5
Réunion du CNP	CNP, CN, PNUD CO	Minimum deux fois par an
Evaluation de la Performance du CN (PRA)	CNP, CN, PNUD, UCGP, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme en tenant compte du Rapport annuel ³	CN, CNP, UCGP	Une fois par an
Rapport Financier (4-in-1 Report)	CN/AP, UNOPS	Trimestre
Rapport d’Evaluation du Projet (Si nécessaire /coût efficient)	CN, CNP, Evalueateur Indépendant	Après la finition des activités du projet
Elaboration de la description des projets à mettre dans la base de données globale	AP, CN	Au commencement du projet et au quotidien si nécessaire

6. RENFORCEMENT DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

6.1 Plan pour la diffusion des leçons apprises

La collecte, l’analyse et la diffusion des enseignements tirés et du savoir doivent être renforcées au cours de l’OP5 à travers :

- Le suivi évaluation : La gestion des enseignements doit être intégrée au suivi-évaluation. Les rapports des ONG/OCB et des missions du CNP doivent être véritablement axés sur la capitalisation des résultats et des enseignements. Les outils de rapport doivent être révisés

³ The annual Country Programme Review exercise should be carried out in consultation with the national Rio Convention focal points and the associated reporting requirements.

pour facilement permettre la capitalisation et diffusion des acquis et enseignements ;

- Les ateliers des parties prenantes : La collecte, l'analyse et la diffusion d'enseignements tirés se feront à travers deux rencontres des parties prenantes (ONG/OCB et CNP) pour l'exposition de projets et enseignements tirés ;
- La publication : Une publication du produit final de chaque rencontre des parties prenantes sera rédigée par le facilitateur à partir des expositions écrites des ONG/OCB et leurs photos. La publication sera distribuée au niveau national (ONG, OCB, bailleurs, structures de l'Etat) et international ;
- La mise à jour du site Internet du PMF/FEM. La page Internet sera révisée pour faire partager les acquis et enseignements tirés des projets PMF/FEM. Un stagiaire pourra être chargé de cette activité ;
- La création d'une liste d'emails des partenaires du PMF/FEM : Toutes les adresses email des ONG/OCB et autres partenaires intéressés seront inscrites sur une liste pour faciliter le partage d'informations entre les ONG/OCB et la Coordination.

6.2 Plan pour le plaidoyer en vue de changer les politiques et appliquer les bonnes pratiques

Des dispositions seront prises pour organiser des ateliers de sensibilisation et de diffusion des résultats et acquis du Programme à l'endroit des groupes cibles :

- Assemblée Nationale,
- Conseil Economique et Social et Culturel
- Haut Conseil des Collectivités
- Partenaires Financiers et techniques

Diffusion des revues et documents d'informations au sein du groupe cible.

Actualisation et animation du site web du PMF/FEM

Dynamisation de l'espace d'échange SIGIDALAKANA

6.3 Plan pour la réplique des projets à grande échelle

Diffusion des résultats et impacts du Programme en vue de la diffusion par le plaidoyer et le lobbying auprès des groupes cibles

- Assemblée Nationale,
- Conseil Economique, Social et Culture
- Haut Conseil des Collectivités
- Partenaires Financiers et techniques

Participation aux activités et rencontres sur l'environnement en diffusant et exhibant les acquis du Programme en termes d'impact en vue de la réplique à grande échelle.

7. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

7.1 Plan de mobilisation de ressources

La recherche de cofinancement est indispensable à la durabilité des actions du programme. De plus, le PMF/FEM – Mali a le mandat de mobiliser un dollar pour chaque dollar qu’il octroie au niveau du portefeuille. Pour atteindre cet objectif les démarches suivantes sont entreprises :

- ✓ La mobilisation de cofinancement demeure un critère de sélection des projets par le CNP (chaque projet devrait mobiliser un cofinancement de 25% en espèce et 25% en nature). A cet effet la formulation des projets doit tenir compte de la contribution des parties prenantes en espèces et en nature et indiquer clairement comment cela sera certifié et comptabilisée au niveau du CNP et la Coordination ;
- ✓ La Coordination continuera les démarches pour concrétiser le cofinancement par le TRAC.
- ✓ La Coordination poursuivra les contacts déjà amorcés auprès du DED, de la GIZ, du PENRAF, etc.) ;
- ✓ Le CNP et la Coordination élaboreront un mécanisme pour comptabiliser les cofinancements mobilisés au cours ou après la durée des projets financés ;
- ✓ La coordination incitera les ONG/OCB locales à monter des projets en collaboration avec les mairies qui contribueront aussi aux projets. Des séances d’informations dans ce sens sont prévues dans toutes les zones éco-stratégiques ;
- ✓ L’équipe FEM du Mali suivra une formation en technique de mobilisation des ressources ;
- ✓ Les bailleurs et autres programmes seront impliqués dans les ateliers d’échanges nationaux organisés par le FEM ;
- ✓ Les ONG/OCB seront encouragées à entreprendre des activités de visibilité et de communication comme les articles de presse dans les journaux, les lancements de projets, la médiatisation des lancements, etc. qui mèneront à la mobilisation de ressources ;
- ✓ Les ONG/OCB seront encouragées de mettre en commun de façon synergique, les moyens et les atouts de leurs projets pour entreprendre des activités de lobbying ;
- ✓ La coordination priorisera les rencontres avec d’autres programmes, projets gouvernementaux et bailleurs en vue de cofinancer des projets (voir Tableau de collaborateurs potentiels en Annexe) ;

⁴ Capacity-development workshops and M&E trainings may be organized in relation to innovative techniques for community monitoring, including new technologies (i.e. GPS-enabled cameras, aerial photos, participatory GIS, etc.); as well as in response to guidelines for “climate proofing” of GEF focal area interventions; REDD+ standards; and/or other specific donor/co-financing requirements.

⁵ To ensure cost-effectiveness, project level M&E activities, including project site visits, will be conducted on a discretionary basis, based on internally assessed criteria including (but not limited to) project size and complexity, potential and realized risks, and security parameters.

- ✓ Une base de données ou bibliothèque sur les différents bailleurs, leur domaine d'intervention et leurs critères sera établie pour faciliter la recherche pour les ONG ;
- ✓ Le Projet de « renforcement de visibilité du PMF/FEM » de SECO-ONG ciblera en particulier les bailleurs. En outre l'appui de ce projet créera un environnement de travail favorable à la mobilisation des ressources.

7.2 Partenariats potentiels pour la synergie et mobilisation des ressources

Acteurs institutionnels (Ministères et services techniques) :

Ils ont mandat pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de gestion des ressources. La collaboration avec ces acteurs permet d'intervenir dans l'élaboration des politiques et stratégies et de les influencer. Leur collaboration aussi est indispensable pour le contrôle et la surveillance des ressources (représentant l'Etat), ainsi que pour l'appui aux communautés et ONG dans la mise en œuvre des projets financés par le programme. Le renforcement des capacités des ONG et OCB à porter les projets doit impliquer aussi les acteurs étatiques d'encadrement à la base.

Institutions de recherche et de formation : Elles appuient l'amélioration des connaissances sur les ressources naturelles et l'environnement, et participent à la production de techniques adaptées à la gestion des ressources. Leur collaboration peut aider à la prise en charge correcte des actions de recherche appliquée et de développement d'outils de gestion efficace des ressources naturelles.

Organisations sous régionales : Ayant mandat sur les ressources partagées (fleuves, zones protégées transfrontalières, etc.), ils interviennent dans la gestion partagée des ressources entre les pays concernés. Disposant de compétences techniques, qui peuvent être mises à profit dans les pays membres du programme, elles interviennent également dans la recherche de financement.

Organisations Internationales spécialisées dans l'environnement : leur collaboration avec le FEM peut être à la fois d'ordre technique (apports de compétences, suivi des programmes, participation au CNP), mais aussi d'ordre financier en terme de cofinancement ou de recherche de financements pour des projets complémentaires.

Partenaires au développement : Le Mali constitue un pays de concentration pour beaucoup de partenaires au développement, dont les appuis ont permis au pays d'élaborer divers documents de politiques et de stratégies, et de poursuivre leur mise en œuvre pour le développement du pays. En fonction de leurs domaines d'intervention, ils apportent des appuis financiers importants, qui peuvent être des sources de cofinancement pour les projets du PPS/FEM.

Collectivités et Communautés : Elles sont les premières responsables de la gestion des ressources naturelles dans leurs terroirs, mais aussi les premiers usagers. Leurs appuis, avis et adhésion sont indispensables à la bonne exécution des projets, mais surtout pour la durabilité et l'appropriation des actions entreprises. Par ailleurs, la loi sur la décentralisation confère aux collectivités territoriales et à leurs élus le droit de gérer directement leurs ressources.

Elles constituent aujourd’hui des partenaires incontournables pour l’élaboration et la mise en ⁵œuvre des programmes ou projets de gestion des ressources sur leurs terroirs. En tant que bénéficiaires des projets PPS/FEM, leur rôle et responsabilité dans la mise en œuvre des projets et le suivi doivent être clairement définis dans tous les projets soumis par les ONG et OCB.

⁶ The annual Country Programme Review exercise should be carried out in consultation with the national Rio Convention focal points and the associated reporting requirements.

ANNEXE

ANNEXE 1 : INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable

VALEUR TOTALE DE LA BIODIVERSITÉ EN TERMES DE PRODUITS/SERVICES PRODUITS PAR LES ÉCOSYSTÈMES
(ÉQUIVALENT EN DOLLARS AMÉRICAINS)

Changements Climatiques (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- **Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre de politiques locales ou régionales influencées (niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4)**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- **Nombre de politiques nationales influencées (niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4)**

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capitalisation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.